

tenue sous la présidence de Madame ALLIO-ROUSSEAU, assisté(e)
de Monsieur BARES et Madame FRELAUT, Conseillers
En présence de Monsieur HUIN, Rapporteur public
Madame BEAU, Greffière

09 heures 30

01) DOSSIER N° 2306250 RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU

Titre de l'affaire Naturalisation - rejet confirmé.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Resul	Maître VALERY Cora
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

02) DOSSIER N° 2114365 RAPPORTEUR: Monsieur Mathieu BARES

Titre de l'affaire Taxe foncière 2016 à 2021 - Malville

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE DUQUEINE ATLANTIQUE	
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

03) DOSSIER N° 2503040 RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU

Titre de l'affaire Renvoi par le tribunal administratif de Rennes - Annulation de l'arrêté préfet de la Loire-Atlantique du 5 octobre 2024 l'obligeant à quitter sans délai le territoire français, fixant le pays de destination de sa reconduite et lui interdisant le retour sur le territoire pour une durée de trois ans

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Brahim	Maître DAHANI Nejma
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2503224	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois avec un délai de 30 jours - 3° de l'article L611-1 du CESEDA - Arrêté du préfet de la Loire-Atlantique du 21/01/2025	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Zang Bé Wendin Anselme Landry	Maître LE FLOCH Solène
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
05)	DOSSIER N° 2503509	RAPPORTEURE: Madame Marie-Paule ALLIO-ROUSSEAU
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois avec un délai de 30 jours + interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée de 6 mois - 4° de l'article L611-1 du CESEDA - Arrêté du préfet de la Loire-Atlantique non daté	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Ramal	Maître BOURGEOIS Loïc
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

Arrêté le 15/04/2026
Le président du tribunal